

OBJECTIFS DE LA FORMATION / METIER

Cette formation préparée par apprentissage et en présentiel tend à vous préparer au métier suivant.

Le (la) titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance et Efficacité Énergétique » intervient sur les installations thermiques, de climatisation, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'eau, pour en assurer la mise en service, l'optimisation du fonctionnement et les opérations de maintenance corrective et préventive.

PREREQUIS

- Être âgé(e) de 16 à 29 ans révolus (Si sortie de 3ème : à partir de 15 ans).
Pour les PSH, sans limite d'âge supérieure ainsi que pour les sportifs de haut niveau.

- Sur dossier scolaire pour les élèves issus d'une classe de troisième.

Les élèves issus d'une 2nde générale et technologique en réorientation peuvent également être admis en 1ère.

- Avoir un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans le domaine de l'énergie,

COMPETENCES

Le/la titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance et Efficacité Énergétique » contrôle son travail et consigne son activité dans le registre normalement associé à toute installation.

Il/elle effectue son travail en prenant en compte les réglementations relatives à l'environnement, la qualité, la sécurité des personnes et des biens, et l'efficacité énergétique.

Il/elle participe activement au respect de l'environnement en mettant en œuvre des systèmes de récupération de chaleur, des fluides frigorigènes respectueux de la couche d'ozone et sans impact sur le réchauffement climatique.

Il/elle reçoit les instructions de travail de la part de son supérieur hiérarchique mais intervient seul(e) chez le client la plupart du temps. Il/elle doit effectuer son travail en complète autonomie et doit avoir le sens des responsabilités. Son attitude est axée sur le service, notamment lorsqu'il/elle doit expliquer la progression de son travail au client ou lorsqu'il doit discuter avec ce dernier de la meilleure procédure de travail à adopter pour ne pas gêner le bon fonctionnement de l'entreprise.

Il/elle développe des compétences à caractère pluri-technologiques (électricité, hydraulique, aéraulique...) pour réaliser les opérations de maintenance.

Il/elle intervient sur des installations de toutes tailles et de tous types :

- Appareils de climatisation (individuels ou collectifs),
- Appareils de production d'eau chaude sanitaire,
- Chaudières,
- Réseaux aérauliques,
- Énergies renouvelables (solaire thermique, biomasse, géothermie...),
- Mix énergétique (pompe à chaleur, cogénération, pile à combustible...)
- Réseaux de chaleur.

ENTREPRISES

Le (la) titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance et Efficacité Énergétique » intervient dans le secteur privé (individuel, résidentiel, tertiaire et industriel) et le secteur public (administration, collectivités, hôpitaux, musées, piscines...).

DUREE DE LA FORMATION

En fonction du cursus scolaire du candidat, un positionnement avec une responsable du CFA, en partenariat avec le cas échéant le futur employeur, sera effectué. A l'issue de celui-ci, un parcours en 1 ou 2 ans sera proposé au candidat. En fonction de l'effectif des apprentis, la formation sera assurée dans le cadre de la mixité des publics en partenariat avec le lycée professionnel de l'Institut d'Alzon.

Selon le planning annuel en 2 ans

- ✚ Classe de 1^{ère} : 17 semaines de formation – le reste en entreprise
- ✚ Classe de Terminale : 17 semaines de formation – le reste en entreprise

(Pour les PSH, possibilité d'aménagement de la durée de la formation)

MODALITES D'EVALUATION

- Évaluations diagnostiques, formatives et sommatives pendant la formation,
- 2 Bulletins intermédiaires et 2 bulletins semestriels envoyés aux entreprises,
- Obtention du diplôme par épreuves terminales et en CCF.
- Le CFA est habilité par le Rectorat pour faire passer les épreuves en CCF.



[Déroulé des épreuves terminales BAC PRO MEE](#)

✚ La formation est réalisée uniquement de **façon complète** ; nous ne proposons pas de validation partielle.

APRES LA FORMATION

Intégrer la vie active :

- Entreprises d'installation, de dépannage
- Entreprises spécialisées en exploitation, maintenance de l'énergie,
- Les constructeurs d'équipements énergétiques et climatiques.

Métiers :

Les emplois les plus couramment exercés par le titulaire du Bac Pro « Maintenance et Efficacité Énergétique » sont :

- Technicien / technicienne d'intervention des installations énergétiques et climatiques ;
- Technicien / technicienne d'exploitation des installations énergétiques et climatiques ;
- Technicien / technicienne de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques ;
- Metteur / metteuse au point de systèmes énergétiques et climatiques

Poursuivre ses études après :

Après le Bac Pro MEE, poursuite d'études vers des formations BAC + 2 :

- Un BTS Fluides, Energies, Domotique (FED), option Froid et Conditionnement de l'Air (FCA),
- Un BTS Maintenance des Systèmes (MS) option Systèmes Énergétiques et Fluidiques (SEF),
- Une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) en trois ans de type TSI (Technologies et Sciences Industrielles), pour intégrer une école d'ingénieur.

POUR ALLER PLUS LOIN SI CETTE FORMATION VOUS

 [Informations sur l'apprentissage](#)

Le référentiel pédagogique de cette formation  [Référentiel de formation MEE](#)

Le livret d'Accueil de cette formation  [Livret d'Accueil BAC PRO MEE](#)

Le carnet d'apprentissage de cette formation  [Carnet d'Apprentissage BAC PRO MEE](#)



DISPENSES ET EQUIVALENCES DE DROIT

Après validation par le service des examens du Rectorat de Montpellier, des dispenses d'unités sont accordées pour les candidats déjà titulaires d'un diplôme de niveau 4 ou supérieur.

Le tableau de dispense définit les volumes horaires non effectués au CFA et donc effectués en entreprise.

METHODES MOBILISEES POUR LA FORMATION

- Une équipe de formateurs dont les compétences sont **évaluées annuellement**, diplômés et expérimentés pour les domaines généraux, mais également pour les enseignements techniques et professionnels,
- **Cours théoriques** et mise en **application en atelier** au CFA et tout au long de la formation, vérifications des tâches et des missions en entreprise,
- **Évaluations** diagnostiques, formatives et sommatives,
- **Examen blanc** en fin de première et l'année de l'examen,
- **2 bulletins intermédiaires et 2 bulletins semestriels**, également envoyés aux entreprises.

Des moyens matériels pédagogiques mis à votre disposition :

- **Salles de cours avec vidéoprojecteurs,**
- **Salle informatique et CDI Enseignement supérieur + accès à Scholarvox,**
- **Un atelier du pôle énergie avec de nombreuses machines pédagogiques.**

MODALITES DES INSCRIPTIONS

Nos inscriptions sont ouvertes **à partir de janvier** de l'année du début de formation (septembre) et jusqu'à **3 mois après**.

Téléchargez notre dossier de candidature sur notre site et renvoyez-le dûment renseigné avec toutes les pièces demandées au CFA.

Suite à la réception de ce dossier, vous aurez un RDV téléphonique / un entretien avec la Directrice du CFA et/ou la coordinatrice du CFA et/ou la développeuse de l'apprentissage sur votre cursus et vos projets professionnels.

Naturellement, vous pouvez nous joindre à tout moment pour des demandes de renseignements par mail secretariat.cfanimés@dalzon.com ou par téléphone au **04 66 04 28 72 (ligne directe)**.

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap : handicap.referentecfa@dalzon.com



[Accompagnement pour les apprentis en situation de handicap accueillis au CFA](#)

FRAIS DE LA FORMATION

L'apprenti(e) ne supporte aucun frais. C'est en effet l'employeur qui effectue les démarches pour obtenir un financement de la part de l'OPCO (opérateur de compétences) dont il (elle) dépend.

L'OPCO prend en charge le financement de votre formation au CFA.



[Informations sur l'hébergement](#)



[Informations sur la restauration](#)

ACCESSIBILITE ET ACCES

L'établissement est accessible pour les **personnes en situation de handicap**.

Transports :

- Bus : « liO » : nombreuses lignes de tout le département. Arrêt « Gare Routière Nîmes » <https://lio.laregion.fr/>
« Tango » : réseau des bus de l'agglomération nîmoise <https://www.tangobus.fr/>
- Train : Arrêt « Gare SNCF Nîmes centre »